

CALCULAB

LE CALCUL DES COÛTS



Calculab, un logiciel qui vous permet de calculer vos coûts de revient.

Vous souhaitez pouvoir réduire vos coûts de revient en identifiant le poids de vos charges ?

Pour plus d'information, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre CAPEB départementale.

L'ACTUALITÉ

CALCULAB : DE L'IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ DE MAÎTRISER SES COÛTS DE REVIENT

Dans un contexte économique difficile, les entreprises ne peuvent faire l'impasse sur le calcul de leurs coûts de revient.



Savoir calculer ses coûts de revient : Une condition essentielle pour la pérennité d'une entreprise."



Tenir compte des prix des matériaux, équipements et matériels, intégrer les charges sociales qui renchérissent le coût de la main-d'œuvre, le tout dans un contexte de concurrence exacerbé, les entreprises ont l'impérieuse nécessité de trouver le juste prix pour établir le niveau de marges adapté tout en restant compétitives. C'est la condition essentielle de la viabilité et du développement des entreprises. Et c'est un véritable challenge pour l'entreprise qui s'installe et qui ne connaît pas bien tous les paramètres de ses coûts. La CAPEB a parfaitement conscience de cette problématique majeure pour l'artisanat du bâtiment et pour la pérennité de ses entreprises. C'est ce qui a motivé l'élaboration d'une deuxième version du logiciel Calculab, plus précise, plus complète et plus ergonomique que la précédente. Cette nouvelle version du logiciel de calcul de coût de revient de l'heure productive permet à l'entreprise de connaître le poids de ses charges fixes et de facturer sa main-d'œuvre à son juste coût pour rendre l'entreprise rentable. Le chef d'entreprise peut aussi faire des simulations de marge, d'investissement d'équipements (véhicule, ordinateur, matériel...) et d'évolution du personnel (départ à la retraite, embauche...) et mesurer l'impact sur son coût de revient. Cet outil très pédagogique s'accompagne d'infobulles

présentant des copies d'écran des comptes de résultat pour identifier où aller chercher les informations financières ainsi que d'un guide pratique de l'utilisateur. L'enjeu de ce logiciel est de rendre autonome l'artisan du bâtiment en matière de gestion et de lui permettre de maîtriser ses chiffres-clefs. Pour accompagner le lancement de ce logiciel quatre journées d'information ont été organisées à la confédération. 46 collaborateurs du Réseau y ont participé. 23 autres collaborateurs ont bénéficié également d'un appui, dans leur CAPEB départementale, pour une prise en main de l'outil. Au total aujourd'hui, 51 départements et 2 régions se sont mobilisés pour mieux appréhender le nouvel outil de gestion mis à disposition des adhérents. La semaine dernière s'est déroulée une nouvelle réunion à la confédération.

Calculab a été conçu pour aider les chefs d'entreprise à maîtriser leurs coûts de revient.

D'autres réunions peuvent encore être organisées sur Paris ou être délocalisées dans les départements si le nombre de participants est suffisant. Nous sommes à votre disposition à ce sujet.

Pour valoriser le rôle de la CAPEB, et dans la phase de lancement, la diffusion de Calculab se fait uniquement au travers des CAPEB départementales. Mais notez, d'ores et déjà, qu'à partir de septembre prochain, la diffusion se fera également au travers de la e-boutique.



Le logiciel de calcul du coût de revient de l'heure productive Calculab est disponible depuis le 16 janvier sur ARTUR. Ce sont les CAPEB départementale qui doivent passer les commandes sur ARTUR pour leurs adhérents (formulaire en ligne). Pour l'instant, le logiciel est vendu aux adhérents au prix de 35 € (99 € pour les non adhérents). Ce prix passera respectivement à 60 € et 150 € lorsque la e-boutique sera ouverte. Nous vous incitons évidemment à vous mobiliser pour appuyer la diffusion de Calculab au travers

de réunions d'information et/ou d'e-mailings et/ou d'information dans vos revues. Plusieurs départements ont déjà mis en place des réunions d'information à destination de leurs adhérents sur la prise en main de CALCULAB. Pour celles qui ne l'ont pas encore fait, à vous de jouer ! Rappelons qu'un kit de communication accompagne la promotion de Calculab : bannière web, e-mailing prêt à l'emploi, dépliant, PPT sont ainsi disponibles sur ARTUR. Nous vous invitons à les utiliser largement auprès des entreprises !

ÉCONOMIE

→ TRAVAUX EMBARQUÉS : LE GUIDE ATTENDU EST PUBLIÉ

Souvenons nous que la loi Transition énergétique impose des travaux d'isolation lors de la réalisation de travaux de rénovation importants comme les ravalements de façade, les réfections de toitures ou l'aménagement de locaux en vue de les rendre habitables.

Rappelons tout d'abord que la CAPEB avait lutté contre cette nouvelle obligation à l'époque. Malheureusement sans succès. Rappelons également les polémiques que la version initiale du décret d'application avait suscitées parmi les représentants du patrimoine notamment. Résultat, le gouvernement a été contraint de modifier substantiellement les dispositions de ce décret d'application pour sortir du champ de l'obligation un grand nombre de constructions anciennes.

Il était prévu également qu'un guide pratique soit réalisé pour apporter encore davantage de précisions. Ce guide, que nous avons fortement réclamé, est paru. Intitulé « Ravalement, rénovation de toiture, aménagement de pièces, quand devez-vous isoler ? », ce document précise les conditions de l'obligation d'embarquer des travaux d'isolation, les exceptions et dérogations. Vous pouvez le consulter sur ARTUR. Par ailleurs, la Confédération prépare un outil d'aide au calcul du temps de retour sur investissement qui permettra de déterminer les cas où la réalisation de travaux d'isolation rendue d'application obligatoire représente une disproportion manifeste d'un point de vue économique permettant de déroger à l'obligation.

En savoir plus sur **ARTUR**

LOBBYING

→ FUNÉRAIRE : LE GOUVERNEMENT BOTTE EN TOUCHE

L'une des mesures contenues dans la proposition de loi relative à la législation funéraire adoptée en 2008 visait à instaurer un droit pour les Maires de fixer des dimensions maximales pour les monuments funéraires.

Or, certaines communes limitent cette hauteur de façon drastique sans justification de sécurité ni d'empiétement sur les allées du cimetière. À la demande de l'UNA, le député Francis Hillmeyer a posé une question écrite au Ministre de l'intérieur pour lui demander de mettre fin à ces dispositions abusives.

Outre un retour détaillé sur les principales dispositions de la proposition de loi et sur ses objectifs, la réponse a été une fin de non-recevoir : Le Ministère de l'Intérieur a considéré, en effet, qu'il n'y a pas de lieu de modifier les dispositions législatives en vigueur et que si les prescriptions d'un maire sont jugées abusives, elles peuvent être contestées devant le juge administratif. Certes, mais avec quelles difficultés et quels moyens pour une entreprise artisanale ! La CAPEB ne se contentera pas de cette réponse et continuera à chercher à faire évoluer ces dispositions.

COMMUNICATION

→ LES PRÉSIDENTS DES UNA PVR ET MTPI ONT REÇU LA PRESSE

Jean-Jacques Châtelain et David Morales, respectivement Président de l'UNA Peinture Vitrierie Revêtements et Président de l'UNA Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation de la CAPEB ont tenu une conférence de presse commune le 30 mars pour présenter les sujets sur lesquels ils souhaitent attirer l'attention de leurs délégués lors des prochaines Journées Professionnelles de la Construction.

Outre la RSE dans les entreprises artisanales du bâtiment, sujet commun à nombre de professions, les peintres ont choisi de travailler sur la nouvelle pratique qui consiste à dépersonnaliser un logement pour mieux le vendre. Ils évoqueront aussi les peintures sur ouvrages métalliques, les peintures fonctionnelles qui ont un usage très précis et enfin l'introduction du numérique dans leurs activités.

C'est un point qui sera également à l'ordre du jour des JPC de l'UNA Métiers et Techniques du Plâtre qui s'attachera par ailleurs à faire le point sur l'hygrométrie des parois d'une part et la restauration du patrimoine d'autre part, et bien entendu sur l'enquête relative à l'isolation.

ARTISANAT

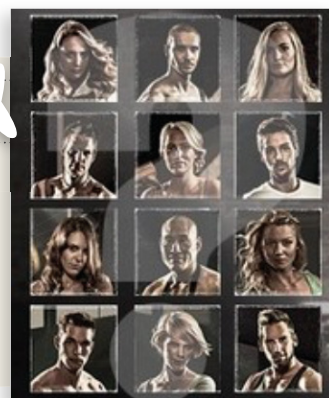
→ AUJOURD'HUI EN ALLEMAGNE, DEMAIN EN FRANCE ?

Le Fond National de Promotion et de Communication de l'Artisanat devrait prendre ce samedi une initiative originale : l'édition d'un calendrier des jeunes hommes et femmes de l'artisanat et un concours "qui sera Madame ou Monsieur Artisan" 2017 ?

Wer wird Miss/Mister Handwerk 2017 ?...

Pour ce 1^{er} avril 2017, ce sont les Allemands qui ont pris cette initiative. Mais qui sait, en 2018, le FNPCA en fera peut-être autant ! A quand un concours et un calendrier des plus beaux/belles jeunes artisan(e)s français(e)s ?

1^{er} avril





1 MILLIARD

**D'EUROS C'EST LE MONTANT
D'ÉCONOMIES QUE L'ACCORD
PERMETTRA DE RÉALISER
ANNUELLEMENT**

La Lettre
de la CAPEB

SOCIAL

→ COTISATION MALADIE DES INDÉPENDANTS : LA RÉDUCTION DU TAUX ENTRE EN VIGUEUR

Un décret paru le 8 mars permet la mise en œuvre des dispositions de la loi de financement de la sécurité sociale concernant les cotisations des indépendants. Il s'agit d'abord des cotisations maladie maternité des indépendants à revenus modestes c'est-à-dire inférieurs à 70 % du plafond annuel de la sécurité sociale (soit 27 459,60 € en 2017).

Le taux de ces cotisations est ramené à 3 %. Cette baisse s'applique également aux micro-entrepreneurs pour lesquels le taux unique global passe à 22,7 % au lieu de 23,1 %. Enfin, le calcul de l'assiette pour les deux premières années d'activité est désormais fixé à 19 % du plafond annuel de la sécurité sociale (donc à 7 453 € pour cette année).

→ SANTÉ SÉCURITÉ : UNE ENQUÊTE SUR LES PLANS D'ACTION MIS EN PLACE À PARTIR D'UN DU

La CAPEB, l'OPPBTP, IRIS-ST et la CNATP ont publié une enquête menée auprès de 885 entreprises adhérentes.

Cette enquête confirme que si une grande majorité d'entreprises ont réalisé leur Document Unique, le nombre de plans d'actions associés doit encore être développé et la mise à jour mériterait d'être plus régulière.

L'enquête a permis d'observer que les entreprises manquent bien souvent de temps pour faire leur DU et encore bien davantage pour mettre au point un plan d'actions. Beaucoup d'entreprises disent également manquer d'informations pour établir ce DU. C'est le cas de 60 % des entreprises qui ont participé à cette enquête.

On relèvera à cet égard, que 68 % des entreprises qui ont réalisé leur DU l'ont fait avec une aide extérieure, qu'il s'agisse de l'OPPBTP, de la CAPEB ou de la CNATP. En rédigeant leur DU, les entreprises ont été nombreuses (66 %) à rencontrer des difficultés pour évaluer le risque et même simplement à les identifier (49 %). On notera également que près de 20 % des entreprises ne connaissent pas les outils adaptés aux TPE dans ce domaine.

Et pourtant, 65 % des chefs d'entreprises artisanales sont

convaincus que la mise en place d'une démarche de prévention améliore également l'efficacité de leur entreprise. D'ailleurs, 53 % des chefs d'entreprise ont présenté leur document unique à leurs salariés et 59 % prennent le temps de le mettre à jour.

Il faut relever par ailleurs que plus d'un tiers des entreprises artisanales du BTP ont mis en place un plan d'action à partir de leur Document Unique.

Ce chiffre augmente avec la taille de l'entreprise (32 % des entreprises de 1 à 5 salariés / 51 % des entreprises de 10 à 20 salariés). Les plans d'action concernent le plus souvent la prévention des chutes de hauteur (68 %), mais également les manutentions manuelles (56 %) et le risque routier (39 %).

Compte tenu de ces résultats, la CAPEB, la CNATP, l'OPPBTP et IRIS-ST ont décidé de renforcer l'accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leur DU en adaptant leurs outils et leur méthodologie aux petites entreprises, avec deux axes majeurs pour sensibiliser les entreprises : mieux valoriser la prévention comme un des leviers de la performance de l'entreprise et mieux associer les salariés à la réalisation des DU.

→ ASSURANCE CHÔMAGE : LES PARTENAIRES SOCIAUX S'ACCORDENT

La réunion du 23 mars avait été peu satisfaisante.

Le patronat, en effet, n'avait pas fait de nouvelles propositions concernant les contrats courts alors que les organisations de salariés attendaient un geste en ce sens. La proposition de renvoyer aux branches toute décision dans ce domaine ne les avait pas satisfaits. Les représentants des salariés souhaitaient obtenir un cadre national contraignant, ce que le patronat a refusé. Ce désaccord avait impacté les deux autres points d'achoppement (indemnisation des séniors et calcul du salaire journalier de référence). Bref, l'aboutissement de la négociation le 28 mars, comme les partenaires sociaux l'avaient planifié, se présentait mal. La négociation du 28 mars, dernier round prévu par les partenaires sociaux pour aboutir à un accord, a pu se tenir dans des conditions plus favorables. Le Medef avait donné mandat à

entreprises et son coût sera nul. Le négociateur de l'U2P, Patrick Liébus, a vigoureusement défendu cet équilibre, indispensable pour préserver la fragile reprise des embauches constatées ces derniers mois. L'accord acte par ailleurs des mesures d'économie propres à réduire le déficit du régime. L'âge à partir duquel les seniors auront droit à 36 mois de prestations (au lieu de 24 pour les autres catégories d'âge), a été reporté de 50 à 55 ans, et le salaire journalier de référence a été modifié.

Au cours de cette négociation, l'U2P est parvenue à faire accepter une demande à laquelle elle est attachée : la possibilité de mettre à contribution les plateformes collaboratives ainsi que l'ensemble des entreprises qui ont recours à des micro-entrepreneurs en lieu et place de salariés, et ce, pour sortir du cercle vicieux dans lequel le nombre de salariés sans emploi augmente inexorablement et où l'assiette des contributions à l'assurance chômage se réduit sans cesse.

L'accord répond à cette demande en créant un groupe de travail chargé d'examiner le développement des nouveaux emplois, son impact sur le régime d'assurance chômage et les évolutions de réglementations à envisager.

Enfin, les partenaires sociaux ont appelé l'État à prendre ses responsabilités en augmentant sa participation au financement de Pôle Emploi, en exigeant que certains États frontaliers respectent leurs engagements en matière d'assurance chômage et en instaurant une affiliation obligatoire à l'assurance chômage des salariés du secteur public non titulaires ou non statutaires.

**La hausse de
la cotisation
actée dans
l'accord aura
un impact
nul pour les
entreprises.**

RÉSEAU

→ LA CAPEB GRAND PARIS INAUGURE SA PLATEFORME PRAXIBAT

La CAPEB Grand Paris, avec le soutien de l'Ademe Île-de-France, du programme PACTE, de la Région Île-de-France et de Qualigaz, a inauguré jeudi la première plateforme parisienne d'apprentissage par le geste dite Praxibat®.

En tant que Présidente du programme PACTE, Sabine Basili participait à l'événement placé sous la présidence d'Antony Hadjipanayotou, Président de la CAPEB Grand Paris. Cette plateforme a été intégrée au projet CAPECOBAT que la CAPEB Grand Paris a présenté au PACTE et pour lequel elle a reçu un accueil favorable. La plateforme Praxibat a ouvert ses portes le 30 mars dans les locaux de la CAPEB Grand Paris. Elle s'adresse aux professionnels du bâtiment, artisans, apprentis, techniciens, lycéens, architectes, etc. ainsi qu'aux demandeurs d'emploi. Elle reproduit les conditions réelles d'un chantier en s'organisant autour de trois modules de trois jours chacun et dont l'objectif est d'atteindre les performances énergétiques optimales dans le bâtiment. Ces trois modules permettent de réaliser une enveloppe de bâtiment performante, d'effectuer une installation de ventilation performante et de concevoir et installer un éclairage performant. La CAPEB Grand Paris accueille ainsi la première plateforme parisienne à couvrir l'intégralité des 3 modules de formation disponibles. Praxibat est la première étape du projet CAPECOBAT qui vise à favoriser les GME d'entreprises artisanales du bâtiment et à faciliter leurs réponses aux appels d'offres des bailleurs sociaux franciliens. CAPECOBAT prévoit également la production, en concertation avec tous les acteurs de la filière, d'une étude sur l'appropriation du marché de la rénovation énergétique des logements sociaux par les TPE, afin de mettre en place un référentiel de formation commun tout en suscitant l'innovation technique et numérique.

FORMATION

→ L'APPRENTISSAGE EN VOGUE : DES INCANTATIONS AUX ACTES

Chacun l'aura remarqué : tous les candidats aux élections présidentielles plaident pour un effort décuplé en faveur de l'apprentissage, plusieurs souhaitant même en faire la voie d'accès prioritaire à l'emploi.

Un rapport vient de paraître qui met les points sur les « i ». Les deux clubs de réflexion Terra Nova et l'Institut Montaigne l'ont conjointement établi et sont d'accord sur un point essentiel : il faut mettre fin aux incantations et passer aux actes. On n'aurait pas dit mieux...L'apprentissage allemand est présenté depuis toujours comme un exemple à suivre. Mais justement, la France ne crée pas les conditions pour développer

l'apprentissage avec le même succès. En effet, la place de l'apprentissage dans notre système de formation est loin d'être semblable. Près de 17 % des jeunes allemands sont dans cette filière quand à peine plus de 6 % le sont chez nous. Autre différence majeure : les apprentis Outre-Rhin sont un peu plus âgés que les nôtres et, de ce fait, disposent d'une base de connaissances plus large. En France, beaucoup d'employeurs rechignent, à juste titre, à recruter un jeune qui ne maîtrise pas complètement les fondamentaux en lecture, en écriture et en calcul. 22 % des jeunes français en formation professionnelle y ont été orientés dès le collège alors qu'ils ne sont que 15 % en Allemagne.

Enfin, le rapport préconise de systématiser l'apprentissage dans les lycées professionnels et non pas seulement dans les CFA. En outre, il invite à développer des perspectives de formation jusqu'au doctorat pour les apprentis car aujourd'hui, le bac pro n'apporte guère de possibilité de poursuite d'études. À formation et diplôme équivalents, les chances d'insertion dans la vie professionnelle des apprentis sont 10 à 15 points supérieures à celles des jeunes qui suivent une formation classique. Il y a donc lieu de se donner réellement les moyens d'une vraie politique d'apprentissage. À bon entendre...

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE



■ RENCONTRE AVEC LE PREMIER MINISTRE

Le Président de la CAPEB a rencontré mardi Bernard Cazeneuve, notamment pour lui présenter l'agenda des 100 jours et évoquer avec lui quelques points d'actualité.

■ LE GIE CERC TENAIT SON CONSEIL D'ADMINISTRATION MARDI

On rappellera que le groupement a pour objet, notamment, de coordonner les travaux des CERC. Dans le cadre d'une gestion en alternance avec les autres partenaires du BTP, le Président de la CAPEB a pris la présidence de ce GIE depuis le 1^{er} janvier et l'assurera jusqu'à la fin de l'année.

■ LE CESE SE RÉUNISSAIT CETTE SEMAINE EN PLÉNIÈRE

Patrick Liébus participait à ces travaux au cours desquels deux débats ont été proposés. Le premier portait sur la future politique commerciale de l'Union européenne avec la participation de Cecilia



Malmström, Commissaire européenne chargée du commerce. Il a notamment été question de l'insolvabilité des entreprises, la restructuration préventive, la seconde chance, l'efficacité des procédures de restructuration, d'insolvabilité et d'apurement. Le second débat concernait la politique de cohésion après 2020, et c'est Corina Crețu, Commissaire européenne chargée de la politique régionale, qui y participait. À l'occasion de cette réunion, le Président Liébus a pu échanger avec Alexis Dutertre, Représentant permanent adjoint de la France auprès de l'Union européenne. Ce dernier avait invité les membres du Français du CESE à un déjeuner de travail sur le socle européen des droits sociaux, le paquet "mobilité" et le volet social du futur paquet "routier".

